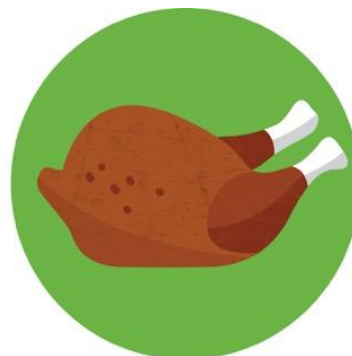




**MOISSON
MONTREAL**

Code d'éthique des donateurs



1. Mission de Moisson Montréal

Fondé en 1984, Moisson Montréal est un organisme à but non lucratif qui récupère des dons de nourriture et des produits essentiels tout au long de l'année et les redistribue au grand réseau des organismes communautaires de l'île de Montréal. En 2016, Moisson Montréal, est la plus grande banque alimentaire au Canada et elle s'engage à assurer un approvisionnement alimentaire optimal aux quelque 250 organismes communautaires desservant de 140 000 personnes en difficulté de l'île de Montréal. En effet, pour l'année 2016 seulement, Moisson Montréal a distribué plus de 14 millions de kg de denrées. Le Projet de récupération en supermarché (PRS) qui consiste à récupérer la viande invendue directement des supermarchés, permet de ramasser plus de 50 000 kg de viande mensuellement. De plus, notre banque alimentaire participe au développement de solutions durables pour favoriser la sécurité alimentaire.

2. Valeurs de Moisson Montréal

Moisson Montréal prône cinq valeurs organisationnelles qui guident ses décisions, actions et comportements. Ces valeurs ont inspiré la création de ce guide.

- ✓ **Respect** des personnes que l'on aide, des confrères, et consœurs au travail, des bénévoles et des partenaires.
- ✓ **Intégrité** dans toutes les actions entreprises par les bénévoles et membres du personnel.
- ✓ **Équité** dans les décisions prises pour l'ensemble des collaborateurs et pour le partage des denrées.
- ✓ **Entraide** des forces humaines de Moisson Montréal maximisant son rôle au sein du milieu
- ✓ **Engagement** au quotidien et à long terme pour la lutte contre la faim.

3. Droits des donateurs

Moisson Montréal a conscience de l'importance de conserver et de perpétuer le respect et la confiance du public envers les organismes de bienfaisance. C'est donc par souci de transparence que Moisson Montréal s'engage à respecter les droits de ses donateurs.

Toute personne qui fait un don à Moisson Montréal a les droits suivants :

- Être informée de la mission de Moisson Montréal, de la façon dont celle-ci entend utiliser les dons qui lui sont faits et de sa capacité à le faire;

- Connaître l'identité des membres de la direction et du conseil d'administration de l'organisation et de s'attendre que ceux-ci fassent preuve de jugement et de prudence dans l'exercice de leurs responsabilités;
- Avoir accès aux derniers états financiers de Moisson Montréal;
- Être assurée que son don sera utilisé aux fins pour lesquelles il a été fait;
- Exiger que son don soit utilisé selon sa volonté, mais en conformité avec la politique d'acceptation et de refus des dons;
- Être assurée que l'information concernant son don demeure confidentielle si telle est sa demande;
- Savoir si la personne qui sollicite le don est bénévole, employé par Moisson Montréal ou sous-traitant;
- Avoir la possibilité de faire retirer son nom des listes d'envoi de Moisson Montréal;
- Être informée de la démarche à suivre pour faire retirer son nom de la liste de sollicitation;
- Poser des questions quand elle fait un don et recevoir rapidement des réponses sincères et honnêtes;
- Être informée, si elle en fait la demande, des différentes politiques et procédures de Moisson Montréal;
- Faire corriger ou de faire retirer, à sa demande, ses nom et adresse figurant sur la liste des donatrices et donateurs de Moisson Montréal.

4. Sollicitation et collectes de fonds

Les collectes de fonds faites au nom de Moisson Montréal seront menées avec honnêteté. Elles décriront avec précision les activités de Moisson Montréal et l'utilisation prévue des dons.

Toute personne qui sollicite ou reçoit des fonds au nom de Moisson Montréal doit :

- Respecter les dispositions du présent code d'éthique en matière de collecte de fonds et de responsabilité financière;
- Agir avec honnêteté, intégrité et dans le respect des lois;
- Respecter les dispositions pertinentes des divers codes d'éthique, des normes et des pratiques professionnelles que Moisson Montréal aura mis en place;
- Cesser de solliciter un donateur potentiel qui voit dans cette sollicitation un harcèlement ou une pression excessive;
- Signaler immédiatement à Moisson Montréal tout conflit d'intérêts réel ou apparent;
- Refuser les dons faits à des fins incompatibles avec des objectifs ou la mission de Moisson Montréal.

Lorsqu'une personne lui en fait la demande, Moisson Montréal fournira toutes les informations publiques dont elle dispose relatives à ses activités de collectes de fonds.

En aucun cas, Moisson Montréal ne cèdera sa liste des donateurs.

Le conseil d'administration de Moisson Montréal sera informé au moins une fois par année du nombre, du type et du règlement des plaintes déposées par les donateurs actuels et potentiels au sujet de l'application du présent code d'éthique.

5. Responsabilité financière

La gestion financière de Moisson Montréal est effectuée de façon responsable. Les dons sont comptabilisés de façon à présenter aux donatrices et donateurs ainsi qu'au public un aperçu exact de la façon dont Moisson Montréal réalise ses activités. Tous les dons sont employés au profit de la mission de Moisson Montréal.

Tous les dons sont utilisés aux fins pour lesquelles ils ont été effectués. Cependant, si la direction de Moisson Montréal juge qu'il est impossible d'utiliser ce don dans le but précisé, il peut recommander au conseil d'administration de Moisson Montréal de l'utiliser autrement, dans son meilleur intérêt, tout en gardant à l'esprit la volonté de la donatrice ou du donateur. Dans ce cas, la direction a la responsabilité d'en avertir la donatrice ou le donateur.

Moisson Montréal produit des rapports financiers annuels exacts et conformes aux faits, et divulgue l'information qui peut être utile aux donatrices et aux donateurs.

La rentabilité des campagnes de collecte de fonds de Moisson Montréal est examinée régulièrement et la somme consacrée aux frais administratifs et à la collecte de fonds ne dépassera pas un montant jugé raisonnable dans les circonstances.

Moisson Montréal divulgue, sur demande, les prévisions de revenus et de dépenses relatives à ses activités de collecte de fonds faisant partie de son budget annuel adopté par son conseil d'administration.

La préparation des états financiers est effectuée par le Directeur des finances de Moisson Montréal.